

**COMMUNE DE FOLLIGNY**

Tél : 02.33.61.33.11  
Fax : 02.33.61.09.96

Communes Associées

**LE MESNIL DREY  
LA BESLIERE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 14  
Procurations : 1  
Présents : 10

DATE DE CONVOCATION

05/09/2019

DATE D’AFFICHAGE

16/09/2019

L’an deux mille dix-neuf, le treize septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de Folligny régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie de Folligny, sous la présidence de M. Jean-Pierre GIRARD, Maire

Etaient présents :

Georges BELIN, Germain NEEL  
Christine CATILINA, adjoints,  
Bernard DEFORTESCU

Michèle LAINE, Maire délégué Le Mesnil Drey,  
Jean-Marie SEHIER, Jocelyne BENSET,  
Michaël SEBIRE, Stéphanie TIROT,

Absent excusé ayant donné procuration :

Yves BEUVE,

Absents : Sébastien BUYTAERT Sophie DURAND

Absent excusé : Florence GOIJAT

Secrétaire de séance : Michaël SEBIRE

**RENTREE SCOLAIRE 2019-2020**

La rentrée scolaire a eu lieu le 02 septembre avec 132 élèves répartis sur 6 classes

- 3 classes sur Folligny, TPS-PS-MS-GS-CP soit 68 élèves
- 3 classes sur Beauchamps CE1-CE2-CM1-CM2 soit 64 élèves

Divers travaux à prévoir :

- Entretien des trottinettes: fait par le fils de Mme Lebasnier voir avec elle pour le récompenser.
- Bac à sable : prévoir sangles
- Rideaux et guide à réparer
- Embouts de pied de chaises
- Sécurité des enfants à la descente du car : déplacer le marquage et le passage piétons
- Manque des gilets jaunes : voir avec notre assurance, si non, accord maximum de 2€ par gilet.

Demande du voisin des écoles pour la pose de deux barrières pour limiter le passage des motos, le Conseil Municipal demande un devis pour des arceaux.

2019- 74- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN EDUCATEUR SPORTIF DE LA HAYE PESNEL**

M. le Maire propose le renouvellement de la convention avec La Haye Pesnel, pour la mise à disposition d’un éducateur sportif, pendant la période scolaire, de septembre à octobre et d’avril à juillet, à raison de 3h par semaine, avec l’accord des enseignants, une partie de son salaire étant pris en charge par la CLECT. La mise à disposition est gratuite jusqu’au 03/07/2020.

Le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à signer une convention du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020 pour une activité multisports, les jeudis en période scolaire de 9h à 12h du 03 septembre au 19 octobre 2019 et du 27 avril 2020 au 03 juillet 2020

2019-75- **REPRISE DU SERVICE D’ACCOMPAGNEMENT AU TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire, de la commune de FOLLIGNY informe le Conseil Municipal des faits suivants :

**Contexte :**

Le 25 juin 2019, le Conseil Communautaire de Granville Terre et Mer a délibéré sur la fin du service commun d’accompagnement du transport scolaire au 1 er septembre 2019.

-Considérant l’obligation de la présence d’accompagnateurs faite par le gestionnaire du transport scolaire, la Région Normandie, pour des enfants de moins de 6 ans

-Considérant la volonté de maintien de la présence d’accompagnateurs sur les circuits vers les écoles de La Haye Pesnel,

-Considérant les lignes de transport concernées :

BEAUCHAMPS-LA HAYE PESNEL VIA EQUILLY

LE TANU-LA HAYE PESNEL VIA SAINTE PIENCE ET LA MOUCHE

SUBLIGNY-LA HAYE PESNEL VIA LE LUOT ET SAINTE PIENCE  
LA LUCERNE D'OUTREMER -LA HAYE PESNEL VIA CHAMPCERVON ET LES CHAMBRES  
FOLLIGNY-LA HAYE PESNEL VIA SAINT JEAN DES CHAMS ET HOCQUIGNY

-Considérant que ce service s'adresse aux collectivités suivantes :

9 communes de Granville Terre et Mer

- LA HAYE PESNEL
- LA LUCERNE D'OUTREMER
- SAINT SAUVEUR LA POMMERAYE
- SAINT JEAN DES CHAMPS
- HOCQUIGNY
- FOLLIGNY
- BEAUCHAMPS
- EQUILLY
- LA MOUCHE

4 communes situées sur l'agglomération Mont Saint Michel Normandie

- SUBLIGNY
- LE PARC (pour la partie SAINTE PIENCE)
- LE GRIPPON (LES CHAMBRES ET CHAMPCERVON)
- LE LUOT

3 communes sur Villedieu Intercom :

- LE TANU-NOIRPALU
- LA LANDE D'AIROU
- CHAMPREPUS

**Proposition :**

Suite à la suppression du service commun par l'intercommunalité au 1 er septembre 2019, la commune de La Haye Pesnel se propose de reprendre le service en gérance, ainsi que les agents rattachés.

La commune de La Haye Pesnel émet cependant des conditions préalables à la reprise du service :

-Que les communes rattachées à l'agglomération du Mont Saint Michel Normandie reversent à GRANVILLE TERRE ET MER, la somme de la CLECT qui leur été attribuée depuis 2014 destinée au service d'accompagnement du transport scolaire par l'agglomération Mont Saint Michel Normandie

Les modalités de remboursement de cette somme seront à étudier avec GRANVILLE TERRE ET MER.

**-Que l'ensemble des communes suivantes reversent l'intégralité de la somme accompagnement scolaire de la CLECT à la commune de La Haye Pesnel , à compter du 01 septembre 2019.**

A savoir :

- 9 communes de Granville Terre et Mer
- LA HAYE PESNEL
- LA LUCERNE D'OUTREMER
- SAINT SAUVEUR LA POMMERAYE
- SAINT JEAN DES CHAMPS
- HOCQUIGNY
- FOLLIGNY
- BEAUCHAMPS
- EQUILLY
- LA MOUCHE

5 communes situées sur l'agglomération Mont Saint Michel

- SUBLIGNY
- LE PARC (pour la partie SAINTE PIENCE)
- LE GRIPPON (LES CHAMBRES ET CHAMPCERVON)
- LE LUOT

-Que les communes situées sur VILLEDIEU INTERCOM participent également au financement de ce service dans des modalités restant à définir, avec l'intercommunalité.

**Avis du Conseil :**

Ainsi informé le Conseil Municipal :

- valide la proposition et ses conditions financières proposées.
- valide la gestion du service d'accompagnement du transport scolaire par la commune de La Haye Pesnel.
- donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **COLUMBARIUMS**

pour les personnes domiciliées sur la commune en résidence principale ou secondaire

- 700 € l'emplacement, pour 50 ans

avec possibilité de renouvellement pour la même durée

Les emplacements seront vendus à suivre au fur et à mesure des inhumations et aucune gravure sur les portes ne sera autorisée, que des plaques à fixer (à la charge de l'acheteur)

### **JARDIN DU SOUVENIR**

personnes en résidence principale, secondaire ou hors commune

Dispersion avec la possibilité de poser une plaque sur le pupitre : forfait 50 € (sans la plaque qui reste à la charge de l'acheteur).

### **2019-78 - PONT VILLAGE ROSSE**

A la demande de la SNCF, l'eau ne circulant plus, un devis a été demandé pour la reprise de la tête de pont au Village Rosse :

Devis Y. Hallais 864,00 € TTC

Le Conseil Municipal accepte le devis.

### **2019-79 - PEINTURE PASSAGE PIETONS**

M. le Maire présente les devis pour la réfection des passages piétons

- Devis Horizon signalisation : 1 578 € TTC

- Devis GIROD : 1 465.20€ TTC

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise GIROD pour 1 465.20 € TTC

Une participation de 50% sera demandée à la commune de ST SAUVEUR LA POMMERAYE, pour les 2 passages piétons situés au Repas, soit 228 €, un titre sera émis.

### **2019-80 - RAPPORT DU SYNDICAT D'EAU DE LA HAYE PESNEL**

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de la Haye Pesnel pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal approuve le rapport.

### **2019-82- NETTOYAGE CHEMIN DE RANDONNEE DE LA CROIX ROSSELIN**

M. le Maire présente un devis pour enlever les souches dans le chemin de la croix rosselin,

- devis Yannick HALLAIS pour un montant de 931.20 € TTC pour 150 mètres.

Si cela se déroule bien, il restera 250 mètres.

Le Conseil Municipal accepte le devis de Yannick Hallais et autorise M. Le Maire à continuer, s'il l'estime nécessaire.